

8^{ème} CONGRÈS du SNUipp FSU GUYANE



Orientations

Avril 2016 – Avril 2019

Né en 1997 lors du congrès de Sinnamary, le SNUipp-FSU Guyane n'a cessé de défendre l'École en Guyane, les conditions de travail des collègues et les valeurs de notre profession. Il s'est également attaché sans relâche à défendre ses propositions pour une amélioration du système éducatif dans notre académie.

Même si des avancées ont été obtenues, la tâche reste énorme pour parvenir à une école de qualité pour tous en Guyane, à un fonctionnement satisfaisant de l'administration rectorale et à une gestion qui respecte les droits des personnels.

Le Conseil Syndical du SNUipp-FSU Guyane a fait le choix de proposer à la réflexion des congressistes **6 thèmes** à décliner au niveau local :

I - Formation initiale et continue, langues des élèves

II - Prise en charge des élèves à besoins particuliers

III - Hétérogénéité des territoires, inégalités

IV - Souffrance au travail, gestion des personnels

V - Éducation prioritaire, non scolarisation

VI - Organisation et fonctionnement du syndicat

I – Formation initiale et continue, langues des élèves

Il y a quelques années nous nous alarmions de la disparition de la formation initiale, force est de constater que les académies de Guyane et Créteil ayant été choisies pour la mise en place du dispositif « M1 en alternance », dispositif rémunéré permettant d'accompagner les étudiants dans la maîtrise de la langue a donné une bouffée d'oxygène à l'académie de la Guyane.

1 Les M1 en alternance

Ce dispositif est mis en place cette année avec 160 postes pour le premier et 40 pour le second degré.

Il est en cohérence avec le cursus universitaire et une formation en alternance avec une semaine sur trois sur le terrain. Les étudiants sont en binôme chez un maître d'accueil, le semestre 1 est réservé à l'observation, le semestre 2 à la prise en main de la classe de manière

progressive.

Ce dispositif permettra de pallier l'important déficit dans le département de candidats aux niveaux requis pour le concours externe. Ce dispositif rémunéré s'est révélé attractif, la sélection des candidats a permis d'augmenter le niveau d'exigence pour y être admis. On y trouve 56% qui ont été contractuels ou EAP et ont une

expérience sur le terrain.

Seule interrogation : sera-t-il reconduit dans l'avenir pour permettre à plusieurs vagues d'étudiants en licence ou DAEU d'y accéder ? Rien n'est moins sûr, pour l'instant seul 2016/2017 est proposé.

Le recours aux personnels non titulaires pour combler les manques reste d'actualité. Le rectorat puise

parmi les candidats M1 ou M2 ordinaires sans le CRPE pour leur proposer des postes vacants de contractuels.....

La réforme dite de « masterisation » en consacrant l'abandon de la formation initiale des enseignants, a été particulièrement néfaste: allongement du temps d'étude non rémunéré, démantèlement de la formation professionnelle, affectation directement sur poste... L'existence et le rôle des IUFM ont été remis en cause par leur intégration dans les universités dans le cadre contraint de la LRU, sans cadrage national, ni moyens fléchés. Dans le même temps, la formation continue a

continué de se dégrader.

La réforme Peillon n'a été satisfaisante ni sur la forme ni sur le fond: manque de concertation et absence de garantie de moyens de fonctionnement et de cohérence nationale de la formation.

Le concours en M1 avec une année de fonctionnaire stagiaire en responsabilité à mi-temps a posé le problème de la cohérence avec le cursus universitaire et une formation intégrée.

Compte tenu de l'important déficit dans le département de candidats aux niveaux requis pour le concours externe, le nombre de places aux concours interne et 3ème voie devrait être augmenté tous les ans.

Le SNUipp-FSU continue à revendiquer un **pré recrutement** d'étudiants, en licence, un accompagnement scolaire et une aide financière pour les amener aux concours avec le niveau requis et un engagement d'exercice. En attendant, l'académie de la Guyane continue à puiser parmi les candidats non admis, voire parmi les candidats niveau BAC.

Le recours aux personnels non titulaires pour combler les manques reste plus que jamais d'actualité. Le SNUipp-FSU Guyane revendique des moyens permettant d'accompagner les collègues précaires vers la titularisation, avec la garantie d'une formation solide.

2 La formation en M2

Le dispositif alternance en M2 s'est étoffé passant de 2 jours terrain par semaine à une alternance à 50% ce qui est plus équilibré. Les stagiaires sont affectés dans des classes de PEMF, titulaires à 50% ou directeurs, à charge pour ces derniers de les accompagner quant à leur formation aux pratiques pédagogiques.

Il y a un Mais !! La charge des directeurs ne leur permet pas de le faire : ce qui crée des inégalités dans la formation entre PES, des tensions naissent. Le lien entre terrain et formation est à resserrer et être supervisé par les IEN de chaque circonscription.

De plus, dans l'ouest, le manque de formateurs est criant. La mise en place d'un dispositif en alternance a été imaginée par M. Noël, conseiller technique, pour accompagner les futurs formateurs. Seul hic ! Ce sont

souvent des classes relevant de l'ASH difficiles à gérer pour des débutants. Dans l'ouest, c'est plus difficile pour ces PES en alternance, ce qui est profondément injuste.

Nos inquiétudes liées au défaut de formation, sur le mandat précédent, étaient fondées, ni les T1, ni les T2, ni les PES n'ont pu recevoir les formations auxquelles ils avaient droit. Malgré la mise en place des ESPE, nous devons renforcer nos exigences à ce sujet, en particulier pour des formations sur les langues et les cultures de Guyane.

Malgré nos revendications les affectations de ces collègues continuent de se faire en toute opacité, sans la présence des délégués du personnel. Nous continuerons à demander de la transparence et un travail en CAPD sur ce dispositif.

Le suivi des stagiaires du département continue à être inéquitable, les stagiaires de l'île de Cayenne étant suivis de façon beaucoup plus régulière que ceux de l'ouest.

De façon générale, les stagiaires sont surchargés de travail (mémoire, rapport de stage, préparation de classe et cours rajoutés au dernier moment à l'ESPE).

Nous devons exiger des formations ouvertes à tous les collègues désireux de passer le CAFIPEMF, revendiquer un mi-temps libéré au vu des nombreux stagiaires que ces collègues doivent accompagner, refuser de jouer le rôle de PEMF si nous ne sommes pas titulaires de ce diplôme, recentrer le rôle des PEMF sur la formation initiale (les animations pédagogiques sont du ressort des CPC).

3 La formation continue

La grande perdante des dernières réformes : la formation continue n'est qu'une coquille désespérément vide. Rares sont les stages qui font le plein d'inscriptions, rares sont ceux qui sont réellement réalisés. Aucun collègue ne se préoccupe d'être ou pas convoqués à un stage, oubliant même qu'il s'y est inscrit.

Le PAF, absolument déprimant, est un étalage disparate de stages d'un ou deux jours, de conférences hors temps scolaire, d'animations pédagogiques, de rencontres entre professionnels (réfèrents, maîtres

formateurs...), de préparations aux concours, d'invitations à des formations prises en charge par des associations, sans date, sans calendrier... Aucun suivi possible des inscriptions à ces stages, ni par le collègue lui-même (accès à GAIA limité, aucune information si le stage est annulé) ni par les délégués du personnel (le « tout informatique » : les collègues sont soit disant informés !). Il faut se battre CTA après CTA, CAPD après CAPD, pour obtenir enfin un bilan. Malheureusement ce bilan, livré en

avril, ne permet que de constater, pas d'organiser. Par ailleurs il se limite à des éléments quantitatifs : on sait combien de stages ont été fait sur l'ensemble des stages prévus (moins d'un quart). On ne sait pas ce qui a été fait, ni ce qui a été annulé, ni combien de collègues ont bénéficié de stages, combien de jours de stages en moyenne, combien de collègues se sont inscrits mais n'ont pas pu avoir leur stage, combien n'ont pas pu être prévenus, combien se sont déplacés puis ont rejoint leur classe sur injonction de l'administration. Après

une légère avancée, en CTA, par la communication du budget prévisionnel du PAF et du budget consommé, nous devons continuer d'exiger le budget prévisionnel par stage (et non global) et la communication des annulations de stages (avec les raisons), ainsi que

l'utilisation des moyens dégagés. Nous devons exiger de l'administration que les formations répondent aux besoins exprimés par les collègues (ex : troubles des apprentissages, techniques FLS/FLE, formation des maîtres surnuméraires, formation à la diversité linguistique

et culturelle, sensibilisation aux langues de Guyane...).

Nous aurons besoin de construire un véritable outil de combat pour parvenir à une clarté dans ce domaine, afin d'aller vers une amélioration de ce système calamiteux.

4 Les langues des élèves

En Guyane pour 80% des élèves la langue maternelle n'est pas la langue de scolarisation. Contrairement à ce que l'on pense, ce type de situation peut exister en France, ponctuellement et de façon localisée. La particularité, en Guyane, c'est que le français, langue de l'école, n'est même pas la langue parlée dans le village.

Le dispositif ILM mis en place dans notre académie permet de rendre moins brutale la transition famille-école, en valorisant d'emblée la langue et la culture des enfants. Ainsi mis en confiance, ces enfants pourront bénéficier pleinement des apprentissages proposés par les ILM et devenir des élèves, structurés dans leur langue maternelle. Cette démarche rend plus efficaces l'ensemble des apprentissages scolaires, grâce au transfert de compétences entre langue maternelle

et langue de scolarisation. Les ILM sont aujourd'hui 44 dans l'académie. Locuteurs natifs, ils parlent soit une langue amérindienne, soit une langue businenge(e), ou bien encore le *hmong* ou le *portugais*. Ils ont un rôle fondamental de référents de la culture des enfants au sein de l'école et un important rôle de médiateurs entre l'école et les familles, ils sont pleinement investis dans les projets d'écoles. Ces personnels à statut précaire accomplissent des actes d'enseignement et à ce titre le

SNUipp-FSU a revendiqué le versement de l'indemnité REP+ pour les ILM.

Le SNUipp-FSU Guyane doit œuvrer pour que ce dispositif soit pérennisé et renforcé, pour que les ILM formés dans l'académie bénéficient d'une reconnaissance de leurs compétences et d'une formation réellement diplômante (perspective mise en place cette année).

Le SNUipp-FSU Guyane doit œuvrer pour une reconnaissance des langues régionales.

II – Prise en charge des élèves à besoins particuliers

Le secteur ASH du SNUipp-FSU Guyane a depuis six ans une **représentation dans l'ouest** avec Stéphane Pavée et Lamine Houari à St Laurent. Fabienne Rochat et Alexandra Descombes concentrent davantage le travail sur l'île de Cayenne, Kourou et l'est.

1 Formation ASH

Depuis 4 ans, des formations CAPA-SH sont proposées à un rythme régulier, réparties entre Cayenne et St Laurent pour mieux répondre aux besoins du terrain (prévision de vacances de postes). Maripasoula devrait connaître l'année prochaine une première session de formation CAPA-SH.

Nous devons nous battre pour la réapparition de **formations option G** (plus proposées depuis 7 ans faute de formateurs), spécialité nécessaire à un bon équilibre des RASED et au

nombre croissant de signalement d'élèves présentant des difficultés de comportement. Le dispositif expérimental de formation au M2 de psychologie se révélant être impossible à tenir pour les collègues, il faut impérativement nous battre des dépôts en formation DEPS. Le nombre de **conseillers pédagogiques ASH** n'est toujours pas en adéquation avec les besoins en formation et suivi de personnels non spécialisés sur l'ensemble du département.

Nous devons exiger une formation de

qualité, programmée à l'avance, avec des formateurs spécialistes de thèmes précis, nous devons offrir aux collègues des temps de formations distincts des temps de classe, pour une meilleure disponibilité. Nous devons exiger de cette académie à forte demande d'aides spécialisées des moyens pour des interventions de formateurs venant de l'extérieur, nous ne pouvons pas continuer à bricoler avec les moyens du bord et les bonnes volontés des uns et des autres, à frais minimum, les exigences de qualité ont un coût.

2 Accès au CAPA-SH

Les journées d'information doivent être maintenues mais programmées à l'avance afin que l'ensemble des collègues du département puissent y participer. C'est important pour une bonne sensibilisation. A notre

demande, une **grille d'entretien** a été élaborée, nous devons exiger qu'elle soit appliquée de la même manière dans toutes les circonscriptions pour que cessent ces traitements inégaux : il y a deux ans Mme Durand émettait

essentiellement des avis défavorables à Matoury, cette année c'est Mme Alfred à St Laurent ! Nous continuerons à exiger que chaque candidat soit clairement informé des raisons qui ont amené l'IEN à

émettre un avis défavorable. Il est primordial que les motivations de ces avis soient cohérentes et d'ordre pédagogique. Les stagiaires étant affectés en fonction de leur barème

après le mouvement des titulaires de CAPA-SH, nous devons être très vigilant : aucun stagiaire ASH ne doit être réaffecté sur un poste non vacant au mouvement intra (les affectations

provisoires posent toujours le problème de la poursuite de la formation si le poste se trouve pourvu l'année suivante).

3 Formation continue dans l'ASH

Nos exigences avancées depuis six ans sont hélas les mêmes :

Proposer des stages à toutes les catégories d'enseignants spécialisés, ainsi qu'aux psychologues scolaires. Prévoir des stages 1er et 2nd degré, visant la scolarisation et la prise en charge des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire tout au long de leur scolarité. Inviter des intervenants extérieurs, sur des thèmes précis (orthophonistes, ergothérapeutes,

psychologues cliniciens, pédiatres, pédopsychiatres, chercheurs...)

Ouvrir les stages ASH aux enseignants des classes ordinaires, notamment ceux qui accueillent un ou des élèves en situation de handicap.

Ouvrir tous les stages du PAF aux enseignants de l'ASH qui souhaitent un complément de formation.

Autres exigences :

Permettre aux enseignants de Guyane d'accéder, comme leurs collègues des

autres départements y compris ultramarins, aux formations continues spécialisées proposées en métropole. Compte tenu des nouvelles options mises en place : prévoir des formations aux spécialités TED, TSLA et TMA.

Organiser des formations sur temps scolaire avec les enseignants spécialisés ou stagiaires et les chercheurs INSHEA pour une meilleure implication entre la recherche et les enseignements.

4 Mouvement dans l'ASH

Le SNUipp-FSU Guyane a imposé le respect du **barème** pour l'affectation des collègues de façon équitable : les titulaires spécialisés, les titulaires sélectionnés pour la formation, les titulaires non spécialisés. Il faut maintenant exiger un traitement informatique de ces affectations. Continuer à diminuer le nombre de

postes profilés.

Veiller à ce qu'aucun poste ne soit proposé sans respect du barème à certains enseignants bien précis.

Veiller à ce que tous les **appels à candidature** soient diffusés et publiés sur le site du rectorat, dans des délais raisonnables pour permettre à tous les enseignants d'y

répondre.

Se battre pour que les ULIS soient étiquetées conformément aux nouvelles spécialités, pour une affectation sur ces postes de collègues titulaires des options adéquates, sans bricolages manuels qui camouflent des affectations hors toute règle.

5 Les élèves en grande difficulté

Récupérer l'ensemble des postes perdus depuis six ans dans les RASED.

Exiger que les personnels des RASED puissent exercer leurs fonctions dans des conditions satisfaisantes : les psychologues et maîtres G doivent avoir un bureau avec un téléphone et un ordinateur, afin de garantir le respect de la confidentialité des familles. Le matériel utilisé pour établir des bilans psychologiques doit être récent, conforme aux derniers étalonnages, nous devons exiger de notre administration qu'elle fasse pression

auprès des mairies afin qu'elles s'organisent pour renouveler les outils des psychologues lorsque cela est nécessaire (urgence à Apatou et Maripasoula).

Se battre pour que des **frais de déplacement** soient versés aux personnels des RASED se déplaçant parfois deux fois par jour dans des communes quelquefois étendues.

Continuer à exiger le respect des missions spécifiques des **psychologues scolaires**, ne pas accepter que les postes soient pourvus en dehors de tout respect de la législation par des personnels ne

disposant pas d'un titre de psychologue, placés par l'administration en situation d'usurpation de titre.

Nous battre pour des **ouvertures de SEGPA** en cohérence avec les notifications proposées par la CDOEA, ne pas accepter que certains élèves soient écartés de ces dispositifs adaptés s'ils en ont besoin. Veiller à ce que les exigences d'inclusion prévues par les textes se fassent en respectant les besoins des élèves et les dotations réelles des établissements, sans constituer une surcharge de stress et de travail.

6 Les élèves en situation de handicap

Les relations entre la **MDPH** et les écoles demeurent difficiles à mettre en place, en particulier dans les communes éloignées de Cayenne. Elles dépendent fortement de l'implication des référents ASH sur leur secteur d'intervention. Les suivis des dossiers proposés par les écoles demeurent compliqués. L'institution

doit se donner les moyens d'accompagner les familles dans ces démarches complexes pour la reconnaissance du handicap de leur enfant.

Le montage et l'acheminement de ces dossiers impliquant plusieurs avis de spécialistes ainsi que la famille autour d'un enfant, le nombre

d'enfants officiellement handicapés est disproportionné d'une commune à l'autre, avec un point très fort dans l'ouest (en particulier Mana), ne correspondant sans doute pas à la réalité.

Les **délais** ne diminuent pas (entre 4 et 6 mois actuellement).

Nous devons exiger des **antennes de**

la MDPH dans les communes éloignées de Cayenne, ainsi que des déplacements de personnels MDPH dans les familles, afin que tous les enfants porteurs de handicap aient un même respect de leurs besoins spécifiques et de leurs droits, sur l'ensemble du territoire.

Les décisions prises par la CDAPH ne sont pas toujours suivies d'effet, ce qui est contraire à la loi et met l'état en cause. Par ex: pas de nomination d'AVS, pas de prise en charge SESSAD ou pédopsychiatrique à St Georges... Le nombre d'AVS est insuffisant par rapport aux besoins des enfants scolarisés dans les écoles du département. Il est urgent d'établir un

travail régulier avec les référents ASH (cela se fait dans l'ouest) afin de dénoncer ces dysfonctionnements et d'y trouver des solutions.

La formation professionnelle des AVS/AESH doit être régulière, suivre une progression, être adaptée aux besoins réels, en collaboration avec les écoles qui accueillent des enfants en situation de handicap. Il est important que ces personnes aient une réelle reconnaissance au sein des écoles et aient systématiquement leur place dans les équipes de suivi de scolarisation ou tout autre lieu de discussion concernant les élèves suivis.

Le métier d'AESH va devenir pérenne, avec des statuts précis. Le

SNUipp-FSU doit construire ce secteur et organiser la défense des droits de ces collègues.

Continuer à lutter contre les fermetures d'ULIS y compris si elles comptent moins de 12 élèves, **ouvrir des ULIS** là où les besoins se font sentir.

Prévoir une très forte pression sur l'administration pour un programme **d'ouverture d'ULIS** en nombre suffisant par rapport aux notifications établies par la MDPH : exiger un comptage précis de ces élèves sur l'ensemble du territoire, engager un programme de constructions sur St Laurent où les locaux font défaut.

Ouvrir de façon urgente des ULIS en lycée.

7 Les structures d'aide et de soins

Le nombre de ces structures augmente mais demeure tout-à-fait insuffisant, les listes d'attente sont très importantes (délais courants de 18 mois) et les prises en charge restreintes faute de places.

La collaboration est parfois difficile entre les professionnels intervenant au sein de ces structures et les professionnels intervenant dans les écoles. La collaboration avec les différents SESSAD est facilitée par la

présence dans ces structures d'enseignants spécialisés qui connaissent bien le fonctionnement des écoles.

III – Hétérogénéité des territoires, inégalités

1 Relations avec les familles

L'attente des parents vis-à-vis de l'école est de plus en plus forte et en même temps l'école est mal connue, pour un nombre important de familles du département. Un nombre non négligeable de parents d'élèves n'ont pas eu la possibilité de fréquenter l'école ou ont un vécu négatif de leur propre scolarité, qui rend difficiles les relations avec les enseignants. Certaines familles sont issues de systèmes scolaires de pays différents, nombreuses sont celles dans lesquelles la langue maternelle n'est ni celle de l'école ni celle du milieu de vie.

Pour favoriser les échanges, le SNUipp-FSU Guyane entend s'appuyer sur l'expertise de personnels comme les ILM. Il engage les enseignants à ouvrir le plus possible l'école aux parents : réunions d'informations, échanges trans culturels, partenariats divers...

Pour une plus grande cohérence entre adultes qui prennent en charge nos élèves et leurs familles, ceux-ci ont besoin que l'école instaure un climat de confiance, en particulier lorsque les familles sont issues de cultures éloignées de la culture scolaire. Nous ne pouvons pas nous contenter de

recevoir les parents pour des bilans scolaires pas toujours positifs. Nous devons élaborer des solutions permettant de sortir du cadre purement institutionnel, afin d'accueillir les parents dans l'école de façon plus détendue.

Cela nécessiterait un accompagnement des équipes par des professionnels en psychologie, sociologie, au sein de formations croisées avec des ILM, des chefs coutumiers, des personnels municipaux, des enseignants du 1er et du 2nd degré.

2 Relations avec les collectivités

Nous devons veiller à ce que les Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) soient en cohérence avec le projet académique et les besoins des enfants, qu'ils soient proposés de façon égalitaires sur tout le territoire. Les élèves de Guyane ne doivent pas subir les incohérences et insuffisances des collectivités. Le SNUipp-FSU Guyane doit se battre

pour le respect des droits de tous les enfants de Guyane et refuser les disparités déjà existantes entre les enfants issus de communes plus ou moins riches. Il ne faut pas tolérer que des communes proposent des activités payantes, auxquelles certains enfants n'auraient, de fait, pas accès, ni que certaines communes se contentent de proposer des temps

de garderie après la classe, en attendant le passage du transport scolaire, dont nous devons exiger également la gratuité.

Le SNUipp-FSU doit revendiquer une véritable politique publique avec un réel soutien de l'État aux collectivités déjà exsangues de Guyane. Des formations sérieuses et qualifiantes des personnels ne seront

pas possibles sans une aide conséquente de l'État, tant sur un plan financier que matériel, il

convient d'élaborer un plan ambitieux de formation de personnels à travers l'ensemble du territoire, en

prévoyant également des formations de formateurs afin d'atteindre à terme une certaine autonomie.

3 Hétérogénéité des territoires, inégalités

La Guyane est un département vaste et complexe, qui scolarise quelques 40 000 enfants sur l'ensemble du territoire, dans des écoles relevant de réalités très variées. De la classe unique à Ouanary ou Saul à l'école maternelle de 19 classes à St Laurent, de la petite école isolée sur l'île d'Apagui à l'école en milieu urbain au centre de Cayenne, les réalités se côtoient, révélant des difficultés similaires comme des spécificités inhérentes à certains milieux de vie.

Compte tenu du fait que 35 langues sont parlées en Guyane et que de nombreux élèves sont issus de l'immigration, la proportion d'élèves non francophone est très élevée (80%). De nombreux enfants parlent deux ou trois langues, parfois davantage, dès leur plus jeune âge. Ils apprennent fréquemment une ou deux langues à la maison, une langue dans le village, le français ne constituant qu'une langue de scolarisation (non une langue seconde). Une formation diplômante en FLE/FLS doit devenir une réalité pour tous les enseignants du département.

Par ailleurs, nombre de nos élèves vivent dans des conditions précaires, au sein de fratries très nombreuses, fréquemment recomposées, toutes les

familles ne sont pas en règle sur le territoire, le taux de chômage des parents est très élevé.

Fort de ce constat, le SNUipp-FSU Guyane se doit de faire pression pour que cesse le sabotage de l'éducation dans notre région. Le classement en REP+ doit se concrétiser par des moyens à la hauteur des besoins. Le SNUipp-FSU doit déployer des moyens pour que les enfants de Guyane disposent des mêmes droits que leurs camarades des autres départements, à commencer par des écoles proches de leur lieu de vie. Nous devons exiger des collectivités des constructions d'écoles au rythme des constructions de logements.

D'importantes disparités entre les communes accentuent les inégalités d'accès aux apprentissages pour nos élèves. Rares sont ceux qui disposent à l'école d'un équipement informatique adéquat, rares sont les écoles dotées d'une BCD, rares sont les enseignants qui disposent d'une salle des maîtres, rares sont les RASED qui travaillent dans des locaux adaptés. Nous devons renforcer notre combat pour l'amélioration de nos conditions de travail et des conditions de scolarisation de nos enfants.

Nous devons nous battre pour que

les moyens alloués à l'éducation prioritaire soient utilisés à bon escient, dans toutes les écoles de Guyane.

Nous devons obtenir une baisse des effectifs, qui demeurent supérieurs à la moyenne nationale. Nos élèves disposent d'une richesse qu'est leur diversité linguistique et culturelle, mais ils ont de réels besoins, battons-nous pour que l'école de la République soit enfin digne des enfants de cette région.

L'importante hétérogénéité des classes, le classement en REP+, nécessitent dans toutes les écoles un enseignant surnuméraire.

Les moyens en remplacements sont à développer.

Il faut construire un travail en réseau de proximité entre les écoles et le collège de secteur, en respectant les obligations de services des enseignants des écoles (allègement de 18 demi-journées).

La scolarisation de tous les enfants reste et demeure un combat perpétuel dans le département, à partir de trois ans, quelle que soit sa commune, sa nationalité et son niveau socio-culturel. Nous devons aller vers une scolarisation des enfants de deux ans, comme le prévoit la loi.

IV – Souffrance au travail, gestion des personnels

Les conditions de travail, déjà insupportables en Guyane, continuent de se dégrader : classes hétérogènes surchargées, élèves non-francophones intégrés en cours d'année sans prise en charge en UPE2A, élèves en très grande difficulté (insuffisamment pris en charge par des RASED incomplets et surbookés), élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire faute de place dans les structures adaptées, groupes scolaires démesurés, écoles délabrées, matériel inexistant, personnel municipal insuffisamment formé, conditions de vie (eau, électricité, moyens de communication) inadmissibles sur certains sites, autoritarisme exacerbé de certains supérieurs hiérarchiques et de certains directeurs...

Le SNUipp-FSU Guyane, engagé à fond dans cette lutte depuis de nombreuses années, en fait un chantier prioritaire : il faut continuer de refuser les réformes qui menacent l'école de Guyane, exiger de meilleures conditions de travail et de vie pour les enseignants et leurs élèves, revendiquer un enseignement de qualité.

1 L'argent de l'école

Les disparités et le manque de transparence dans les choix budgétaires de certaines municipalités doit se résorber. Le SNUipp-FSU Guyane doit s'engager dans une campagne de sensibilisation

des parents, des enseignants et des associations sur les inégalités d'accès à l'école en Guyane. Il définira un large plan de communication. Le SNUipp-FSU Guyane doit exiger qu'un cahier des charges

départemental soit établi entre les collectivités et l'Éducation Nationale. Celui-ci devra imposer :

La construction et la rénovation concertées d'écoles élémentaires et d'écoles maternelles à taille humaine

(12 classes en élémentaire et 6 classes en maternelle). L'extension à tout va des groupes scolaires est une solution inacceptable qui doit impérativement cesser. Le SNUipp-FSU Guyane exige que les comptes des municipalités soient rendus publics lors des Conseils d'école (prix de location des bungalows, fournitures et matériel scolaire, travaux réalisés...).

Des conditions d'accueil minimales et indispensables : eau courante, électricité, conditions d'hygiène (entretien régulier des locaux, toilettes en nombre suffisant) et de sécurité (mise aux normes de toutes les écoles, gardiennage, alarmes), mobilier scolaire adapté, pollution sonore prise en compte, classes ventilées et/ou climatisées. Le SNUipp-FSU Guyane demande que

soit saisi le CHSCT du Rectorat afin qu'il établisse un texte adapté aux conditions climatiques du département qui ne sont pas celles de la métropole.

Un équipement nécessaire à un enseignement de qualité : connexion internet partout (notamment pour les sites isolés qui en sont trop souvent privés) salles informatique, BCD, salles de motricité, dortoirs équipés de lits en maternelle, matériel EPS, photocopieur, salle des maîtres, plateau sportif à proximité, locaux pour le RASED et autres intervenants... Nous revendiquons un budget permettant aux enseignants d'acquérir l'équipement numérique nécessaire à leur travail.

Une dotation budgétaire par élève suffisante pour l'achat de matériel scolaire pédagogique et

consommable. La coopérative scolaire doit demeurer facultative, dédiée au financement de projets collectifs pour tous les élèves de l'école.

Des logements décents et en nombre suffisant pour les enseignants sur les sites isolés. Le SNUipp-FSU Guyane demande que l'État prenne ses responsabilités vis-à-vis de ses personnels et que la question soit examinée avec soin. Le SNUipp-FSU Guyane demande que les collectivités territoriales et l'État pallient les difficultés financières des municipalités. Il refuse qu'une partie de l'activité scolaire soit soumise à une forme de contractualisation et revendique que les crédits pédagogiques soient équitablement répartis entre les écoles.

2 Les effectifs

Au niveau des élèves : le SNUipp-FSU Guyane demande que soit fixé un effectif maximum de :

- 25 élèves par classe ordinaire,
- 20 élèves en CP
- 20 élèves par classe en REP+.
- 16 élèves en SEGPA
- 12 élèves en ULIS école et 10 en ULIS collège-lycée

Il demande la diminution des effectifs dans les classes à plusieurs niveaux.

Il exige un allègement significatif pour l'accueil des élèves non francophones et des élèves en situation de handicap.

Au niveau des enseignants : notre département a des spécificités que l'administration se doit de prendre en compte (épidémies, pathologies spécifiques, jeunesse des enseignants, congés de maternité

nombreux, étendue du département, difficultés de déplacement...)

Les ouvertures de classes obtenues ces dernières années ne se sont pas accompagnées de moyens de remplacement suffisants. Les circonscriptions font face à un grand nombre d'absences sans remplacement (20 classes par jour à St Laurent). Le SNUipp-FSU Guyane demande un état des journées non remplacées dans chaque circonscription, la création de postes de titulaires remplaçants (ZIL, BD, BDFC, BD ASH, BD stages longs, TDEP).

Afin de faire face à une scolarisation importante d'élèves allophones, le SNUipp-FSU Guyane réaffirme sa volonté de voir se multiplier les postes UPE2A rattachés à la circonscription qui puissent

intervenir y compris en maternelle.

Comme au niveau national, le SNUipp-FSU Guyane souhaite que le dispositif plus de maîtres que de classes soit cadré, doté de moyens matériels et d'une formation spécifique.

La formation continue, réduite à peu de chagrin, n'aide pas les équipes à bien gérer l'hétérogénéité des classes. L'accroissement du nombre d'élèves non francophones, la scolarisation en inclusion d'élèves en situation de handicap, l'impossibilité des RASED à prendre en charge tous les élèves en grande difficulté, rendent les conditions d'enseignement très fatigantes. Le SNUipp-FSU Guyane demande que le Programme de Formation Continue soit renforcé et construit en harmonie avec les demandes des personnels.

3 Fonctionnement des écoles

Personnel communal :

Certaines municipalités admettent la nécessité de mettre en place un cahier des charges départemental précisant les rôles et fonctions des agents de service et des ATSEM, en accord avec le code de l'éducation et le code des communes. Les fiches de postes des personnels intervenant dans les écoles doivent être communiquées aux directeur(trice)s. Par ailleurs, les mairies ont à la fois réduit le nombre des ATSEM et demandé à ces derniers d'assurer les APS, leur temps

de présence en classe s'en est trouvé diminué, au détriment des conditions de scolarisation des jeunes enfants. Le SNUipp-FSU Guyane demande le rétablissement d'une ATSEM par classe. Il souhaite que ces personnels bénéficient d'une formation adaptée et soient remplacés en cas de maladie.

La natation étant affichée comme une priorité dans notre département, le SNUipp-FSU doit exiger du recteur qu'il assure à tous les enseignants les conditions favorables à cet

apprentissage : transport des élèves et prise en charge du groupe par un maître nageur titulaire du BEESAN.

Rythmes scolaires : les rythmes scolaires actuels sont loin de faire l'unanimité, l'absentéisme des élèves de maternelle se confirme le mercredi, la fatigue des enfants et des enseignants est perceptible.

Le SNUipp-FSU Guyane appelle l'ensemble des partenaires de l'école à se montrer très vigilant face à cet enchaînement rapide de transformations qui se réalisent sans

anticipation, sans réelle concertation, sans outil d'évaluation et sans bilan sérieux. Le SNUipp-FSU Guyane demandera au recteur des indicateurs mesurant l'impact du changement de rythme sur la réussite des élèves.

Autres personnels

Le SNUipp-FSU Guyane souhaite que les dispositifs qui visent à augmenter le taux d'encadrement des élèves par des adultes compétents soient amplifiés (prévention de la violence, scolarisation des élèves porteurs de handicap...).

Le SNUipp-FSU Guyane demande que les fiches de mission des AVS/AESH soient clairement établies afin d'assurer un meilleur fonctionnement des écoles. Afin d'améliorer l'accueil des élèves et des familles non francophones, la présence d'ILM doit se développer dans l'ensemble des circonscriptions. Le SNUipp-FSU demande que l'ensemble des contrats précaires (AVS, AESH, ILM, Professeurs contractuels) se transforment en emplois à durée indéterminée assortis de formation qualifiante, dans le

respect d'une grille de recrutement et d'avancement.

Le SNUipp-FSU Guyane demande la fin de tous les contrats précaires.

Direction :

Les charges administratives, les responsabilités de plus en plus lourdes qui pèsent sur les directeurs, ajoutent un flou entretenu qui entoure leurs domaines de compétences et font apparaître la nécessité d'une définition sans ambiguïté de leurs rôles et de leurs missions.

Le SNUipp-FSU doit demander une réécriture du référentiel de compétences des directeurs et imposer le respect de la réglementation. Il doit réaffirmer la place du conseil d'école auprès de l'ensemble des partenaires de l'école. Le SNUipp-FSU doit exiger des IEN que leur pilotage soit partagé sur le terrain, avec les directeurs.

Vu la taille des écoles, le SNUipp-FSU Guyane devra sans doute continuer d'accompagner les équipes en souffrance, en raison de relations insupportables (harcèlement, mépris, conflit) avec leur collègue

directeur(trice).

Le SNUipp-FSU revendique d'urgence une formation de fond des directeurs centrée sur les savoir faire relationnels nécessaires à la gestion d'une équipe.

Relations enseignants / hiérarchie

Afin de permettre une bonne diffusion des informations, le SNUipp-FSU Guyane demande qu'à l'issue de chaque réunion entre l'Inspecteur de circonscription et les directeurs, un compte rendu unique rédigé par l'équipe de circonscription soit adressé à chaque école. La politique de transmission « tout oral » manque de clarté, étant sujette à l'interprétation de chacun des acteurs. Une simplification des procédures et une aide de l'équipe de circonscription pour établir et suivre les nombreux projets (recherche des partenaires, des subventions...) est également indispensable. Le classement en REP+ doit faciliter ce travail de partenariat autour de projets communs.

V – Éducation prioritaire, non scolarisation

1 REP+ en Guyane

La Guyane a bénéficié de 4 réseaux préfiguration lors de la mise en place de la réforme de l'éducation prioritaire à la rentrée 2014. En septembre 2015, 14 réseaux REP+ supplémentaires sont installés dans l'académie et cette montée en puissance se traduira par l'ensemble de l'académie en éducation prioritaire renforcée à la rentrée 2016. Si cette réforme est adaptée aux réalités de l'académie de la Guyane, les moyens attribués pour la mise en œuvre ne sont pas au rendez-vous.

La scolarisation des moins de 3 ans est l'une des 14 mesures qui ne sera pas appliquée faute de locaux et de volonté politique. En effet de nombreux élèves en âge d'être scolarisés en maternelle ne trouvent pas de place à l'école et débutent bien souvent leur scolarité après 3 ans.

Si les mesures indemnitaires (indemnités REP et REP+) sont effectives, c'est bien l'une des rares mesures de la réforme que l'académie de la Guyane applique. Actuellement les moyens humains alloués à

l'académie ne permettent pas une application satisfaisante de cette réforme. Les concertations et formations sont trop peu nombreuses et se déroulent souvent hors temps scolaire, sur la base du bénévolat.

Le SNUipp-FSU Guyane devra tout mettre en œuvre afin que les collègues remplaçants REP+ et formateurs REP+ soient en nombre suffisant dans toutes les circonscriptions.

Le SNUipp-FSU doit construire avec les collègues un rapport de force pour imposer les 18 demi-journées réglementaires pour tous les enseignants en REP+.

Les dotations ministérielles en « plus de maîtres que de classes » sont aussi en nombre insuffisant et ne permettent pas à l'ensemble des écoles de Guyane de bénéficier de cet aspect de la réforme 72 pour 112 écoles élémentaires. La tentation est grande, pour certains IEN, de faire du chantage aux équipes pédagogiques : montez un projet et vous obtiendrez peu-être un maître surnuméraire. Or

la réforme de l'éducation prioritaire prévoit un enseignant de plus par école en REP+. Le SNUipp-FSU Guyane devra alerter l'opinion, la profession sur les dérives de l'administration. Il nous faudra aussi, collectivement, interpellier notre administration (au niveau académique et ministériel) sur les dysfonctionnements générés par cette sous dotation. A ce jour, le plan académique de formation REP+ ainsi que les fonds alloués à la formation restent inexistantes. Il est fort probable que les fonds ministériels ne soient jamais arrivés en Guyane ou utilisés à d'autres fins (lesquelles ?). Les projets de réseaux sont encore en cours d'élaboration et les enseignants concernés n'ont aucune information à ce sujet. Les écoles ont encore très peu de contacts avec les coordonnateurs de réseaux. Les réseaux étant pilotés par les chefs d'établissement du second degré, les collègues du primaire sont souvent oubliés des formations et des concertations.

2 La non scolarisation

En 2008, les dernières études statistiques font état de plus de 6000 enfants (3 à 16 ans) non scolarisés en Guyane. L'évolution démographique du département (plus de 6000 naissances par an) devrait permettre d'atteindre près de 600 000 habitants à l'horizon 2040, avec une forte poussée dans l'ouest. Or cette jeunesse est maltraitée, méprisée et les conditions de leur scolarisation n'évoluent pas de manière positive.

Les populations les plus fragiles sont évidemment les premières touchées par la non scolarisation : familles nombreuses, pas toujours en situation régulière, qui maîtrisent mal le français et n'osent pas protester... Les municipalités ne construisent pas suffisamment d'écoles malgré les aides financières (nationales et européennes), les retards structurels ne font que s'accroître. A cela

s'ajoutent des difficultés administratives insupportables lors de l'inscription des enfants en mairie. A ce propos, la HALDE a interpellé plusieurs municipalités de Guyane pour entrave au droit à la scolarisation. Il est évident que ces entraves au droit génèrent des discriminations inacceptables sur le territoire français. Les municipalités, avec la complicité du rectorat de Guyane, ferment régulièrement des classes de maternelle (15 classes à la rentrée 2016) afin de scolariser prioritairement les enfants âgés de 6 ans. Le SNUipp-FSU Guyane dénonce fermement ces pratiques. Le rectorat acte les fermetures et ne se bat pas pour exiger de l'état français des aides à la hauteur des besoins. Nous assistons à une hausse progressive de la non scolarisation. Les rares constructions scolaires

réalisées se retrouvent vite être des écoles surchargées, sans locaux autres que les salles de classe, sans restauration scolaire, pas proches des lieux de vie des enfants. Pour les familles, cela entraîne des temps et des coûts de transport nuisibles à la réussite scolaire. Là aussi, seuls les enfants issus des familles favorisées bénéficient d'une scolarité digne de ce nom.

Le SNUipp-FSU Guyane doit renforcer son action avec les collègues et les parents afin de réaffirmer le droit à la scolarisation de tous les enfants de Guyane.

Les entraves à l'inscription des enfants doivent être dénoncées tout autant que l'administration qui se contente de supprimer des postes de maternelle.

VI – Organisation et fonctionnement du syndicat

Face à la nécessité de défendre une école de qualité en Guyane, face au peu d'ambition du gouvernement pour aller vers une réduction des inégalités sociales que l'école accentue, le syndicat doit plus que jamais poursuivre son travail d'information, de sensibilisation, de formation et de mobilisation. Ses moyens en personnes ressources et en relais dans les écoles doivent progresser pour être à la hauteur des missions ambitieuses qu'il souhaite poursuivre. C'est pourquoi, à l'occasion de son 8ème congrès départemental, le SNUipp-FSU Guyane se fixe 5 objectifs :

1 Etendre le champ de formation syndicale

Le SNUipp-FSU Guyane propose un nombre important de stages depuis six ans, à la fois axés sur le pédagogique, sur les droits syndicaux et sur les conditions de travail, à la demande des collègues. Il s'agit maintenant d'ouvrir cette offre à des champs davantage revendicatifs, dans le but d'amener de nouveaux collègues à s'investir tout en acquérant un minimum de culture syndicale pour les aider à franchir le pas.

Les stages de formation syndicale doivent permettre de fournir ces informations à ceux qui en sont demandeurs et d'augmenter le nombre de personnes ressources capables de conseiller et renseigner les collègues sur le terrain.

Il nous appartiendra, au sein du

conseil syndical, dans les années à venir, d'établir dès la fin de l'année un calendrier des stages pour l'année suivante, avec un encadrement et des thèmes bien définis, variés et attractifs.

Il s'agira d'y inclure des thèmes nouveaux (aides sociales, souffrance au travail, mobilité, droits syndicaux, hétérogénéité des classes, pratiques pédagogiques innovantes...) mais également de conserver des thèmes qui sont particulièrement appréciés (carrières, dyslexie, autisme, conditions de travail...). Il faudra également trouver la meilleure façon de toucher les stagiaires, pris entre leurs études et la validation de leur stage pratique. Nous pourrions leur proposer des stages sur la réglementation, les droits et

devoirs...

Il faut mettre en place une formation à l'intention des collègues qui acceptent de devenir nos relais dans les écoles.

Nous devons continuer à donner les moyens aux conseillers syndicaux d'approfondir leur formation dans des domaines bien précis (avancement, permutations, mouvement intra départemental, retraites, détachement, recherches d'informations, organisation du BO...) afin qu'ils deviennent des personnes ressources dans ces domaines.

Nous devons nous donner les moyens d'organiser, de façon régulière, un colloque ou un congrès pédagogique d'envergure, avec l'intervention de spécialistes.

2 Continuer d'améliorer l'information

De nombreux outils sont à notre disposition :

Le journal :

Il constitue un lien intéressant avec

l'ensemble de la profession, sur notre terrain de travail.

Sa confection se fait toujours dans l'urgence sans possibilité de relecture

sérieuse. Face à la surcharge de travail et à la multiplication des moyens d'information, le journal-papier s'est raréfié sur ces trois

années. Il a par contre été complété par la diffusion d'un journal fédéral (POUR la Guyane). La relance et la réorganisation de ce moyen de communication est à envisager.

Conforter la participation aux RIS :

Ces rendez-vous avec les responsables de secteurs et les commissaires paritaires pour faire le point et se renseigner sur les grandes opérations (actualités, permutations, mouvement...) sont très fréquentés depuis qu'ils se déroulent sur temps élèves. Nous devons continuer de revendiquer le respect de nos droits et organiser nos RIS sur l'ensemble du temps de travail.

Il semble urgent également que le conseil syndical s'implique activement dans la préparation et la réalisation des RIS, en multipliant les intervenants. Ce travail est facilité par la mise à disposition d'une trame réalisée par le co secrétariat, afin que les collègues reçoivent tous des informations communes émanant du SNUipp-FSU Guyane, dans le respect de ses mandats.

Le mailing et le publipostage :

Ces modes d'information rapides et directs avec les collègues sont devenus incontournables. Ils permettent d'informer régulièrement l'ensemble des collègues dont nous avons les adresses électroniques.

Nous devons nous organiser pour mettre à jour de façon précise les listes de diffusions, tâche facilitée avec le logiciel Winsnupers.

L'utilisation différenciée de la liste de diffusion générale et de celle des syndiqués nous permet d'envoyer certaines informations très techniques uniquement aux collègues qui nous ont fait confiance, nous devons continuer dans ce sens et accentuer l'utilisation de cette liste. Cette année nous avons fait le choix d'envoyer sur cette liste les compte-rendus de certains groupes de travail.

Il serait pertinent de lister précisément les informations à envoyer, leur fréquence, la liste cible. Nous devons mettre en place un mailing particulier avec nos relais écoles. Ils sont, par le contact qu'ils ont dans leur école, un maillon essentiel pour transmettre les informations urgentes. Ils pourront imprimer ces mails pour les afficher ou les distribuer.

Le publipostage permet de toucher individuellement chaque collègue pour lui communiquer les décisions le concernant prises en CAPD ou autres informations personnelles. Actuellement seul Alexandre est en mesure de réaliser un publipostage.

L'urgence de formation des responsables du SNUipp-FSU Guyane et des commissaires paritaires dans ce domaine est toujours très sérieuse.

Le site web :

Le site est mis à jour et visité régulièrement. Il est devenu un repère pour l'ensemble de la profession. Les articles sont variés, les informations nombreuses, à la fois nationales et locales.

Des formulaires d'inscription en ligne pour les RIS, les stages, le congrès, ont été mis en place et facilitent sérieusement le travail des responsables quant à la gestion des inscriptions et la communication des horaires et lieux auprès des collègues.

Le paiement des cotisations est maintenant possible en ligne, en un ou plusieurs prélèvements.

Des pétitions à signer en ligne ont été proposées à plusieurs reprises à l'ensemble de la profession.

Les tournées d'écoles :

C'est un moyen privilégié de rencontrer les collègues, de discuter avec eux, prendre leurs doléances, répondre à leurs questions, tenter de convaincre les non syndiqués... Les journaux sont distribués par ce biais,

créant rapidement une accroche avec les collègues qui le souhaitent. Nous en profitons pour relancer les non syndiqués, repérer les collègues syndiqués ailleurs, chercher de nouveaux syndiqués, installer des relais école, mettre à jour les panneaux d'affichage. Nous avons enfin obtenu du national une augmentation de notre taux de décharge afin d'être présents sur tous les secteurs.

Les permanences :

Elles ont lieu au local de Mont-Lucas chaque de jour de la semaine y compris les mercredis et jeudis après-midis. Depuis septembre 2014, elles ont également lieu dans le local de la FSU à St Laurent (rue du bac), selon un calendrier annuel. Il est urgent de mettre en place et de respecter un calendrier hebdomadaire ainsi qu'en début ou en fin de congés scolaires avec l'aide de conseillers syndicaux volontaires, en nombre insuffisant pour le moment.

Il est nécessaire également de préciser que ces permanences, outre recevoir les collègues, sont également le lieu de tâches multiples et primordiales. Il s'agit, en fonction des connaissances de chacun, d'écouter tous les jours les messages sur les 2 téléphones, de noter les appels, chercher les réponses aux questions, rappeler les collègues, répondre aux mails (en quantité impressionnante et en constante augmentation !), ranger le local, y maintenir la propreté, relancer la syndicalisation par téléphone, rédiger un article, préparer un stage, lire les derniers textes...

La page Face book :

Ce nouveau biais de communication a été mis en place à la rentrée 2015 par Marie-Claire Alténor. Il permet de toucher davantage de collègues et de diffuser des informations complémentaires à celles du site.

3 Renforcer le maillage sur le terrain

L'expérience prouve que rien n'est plus efficace qu'une présence renforcée sur le terrain pour faire connaître le SNUipp-FSU Guyane et pour agir ou réagir avec la rapidité nécessaire face à une situation sensible. Dans chaque école, les collègues doivent pouvoir s'adresser à une personne représentant le SNUipp-FSU. D'autre part,

l'alourdissement des tâches à accomplir et la multiplicité des mandats des responsables de secteur ne leur permettent pas d'être aussi souvent présents sur le terrain qu'ils le souhaiteraient. Il est nécessaire qu'ils puissent s'appuyer sur des relais dans les écoles pour la distribution du journal, l'affichage, la diffusion d'informations, de mots

d'ordre de grève... Nous devons donc trouver dans chaque école un collègue prêt à s'investir pour être le relais du SNUipp-FSU. Un stage devrait être organisé à la fin ou au début de chaque année scolaire pour définir le rôle et les missions des relais écoles. Ces collègues seront prioritaires pour participer aux stages de formation syndicale. Un document

synthétisant les informations essentielles devra être constitué à leur intention.

4 Mettre en place des commissions thématiques

Cet objectif a été maintes fois réaffirmé mais force est de constater qu'il n'a jamais été atteint. Il est cependant indispensable que des groupes de réflexion par thèmes se mettent en place pour faire des propositions dans des domaines aussi

sensibles que l'ASH, la précarisation, la formation initiale, la maternelle, l'éducation prioritaire, la direction d'école, les AVS/AESH... Les travaux issus de ces commissions pourraient servir à préparer les stages thématiques et les conseils

syndicaux. Se pose bien sûr les questions de la disponibilité de chacun des membres pour donner vie à ces commissions et de la nécessité de trouver les personnes volontaires pour les animer, les organiser, en rendre compte.

5 Continuer à syndiquer, de façon durable

Malgré les départs réguliers de militants et le maintien d'une légère minorité en CAPD, notre taux de syndicalisation ne cesse d'augmenter depuis six ans. Ceci est le fruit à la fois d'un renforcement de notre présence dans les écoles auprès des collègues, en particulier dans l'ouest, et d'un effort très important de diffusion d'informations (compte rendus systématiques de toutes les commissions, communiqués, rappels de dates, lecture critique des

circulaires...). Le nombre de non resyndiqués diminue fortement, WINSNUPERS nous permet de les cibler et de les relancer.

Ces relances régulières, ciblées, ainsi que la mise en place du prélèvement automatique et de l'adhésion en ligne ont participé à ce résultat encourageant.

Il faudra continuer à améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'information des nouveaux arrivants. Le dossier « Bienvenue en Guyane »

est un outil à la syndicalisation de ces collègues, nous devons nous organiser pour anticiper sur sa mise à jour afin qu'il soit prêt avant les résultats des permutations.

La syndicalisation augmente considérablement partout.

Les secteurs à renforcer sont Cayenne et Kourou.

Les secteurs à mieux structurer sont les néo titulaires et les non titulaires, y compris les non enseignants (AESH).